

Archives notariales

PARTAGE

1634

Aubière

Partage de 1634

Vous trouverez ci-dessous le seul *partage* qui a été passé entre Aubiérais ou autres par devant maître Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 16...

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

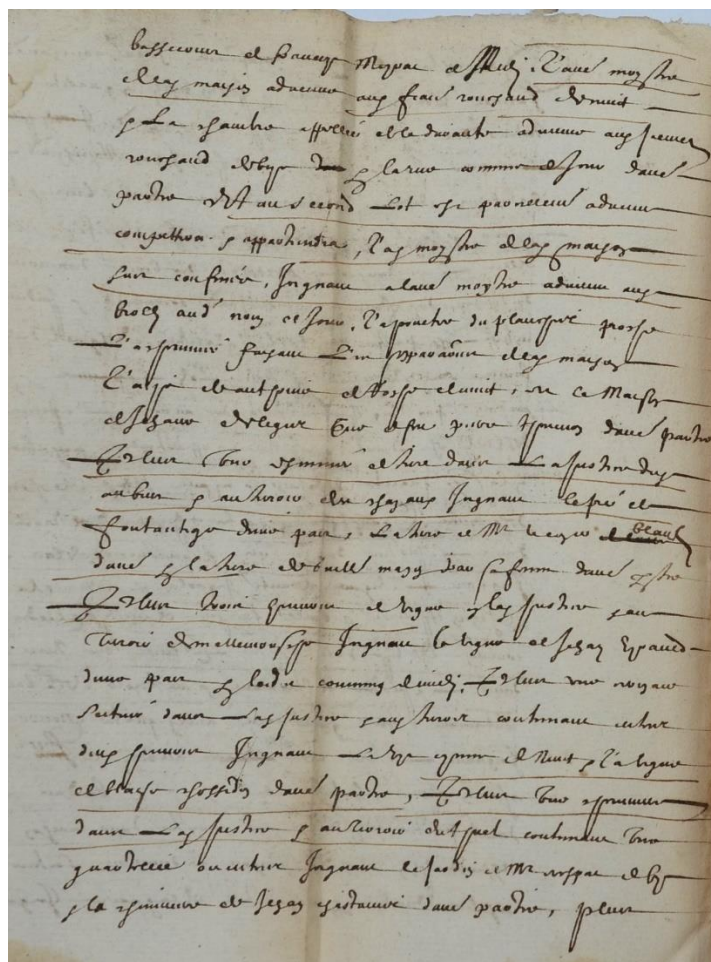
1634-07-10_Partage entre François et Jacmet Rouchaud

Partage du 10 juillet 1634. François Rouchaud, Jacmet Rouchaud, son frère, et Jehan Brolly en qualité de tuteur [*et beau-père*] des enfants de feu Anthoine Rouchaud, tous héritiers de feu Jehan Rouchaud, habitants de ce lieu d'Aubière, ont fait entre eux le partage des biens demeurés du décès dudit feu Jehan Rouchaud, communs entre les parties. Desquels biens, ils ont fait trois lots jetés au sort par un jeune garçon dudit Aubière. Le premier desquels est advenu et appartiendra audit Brolly en sa qualité de tuteur, consistant en :

- ♦ Quatre œuvres de vigne situées dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Plantadas, joignant la vigne d'Anthoine Pignol de jour, et la vigne de Jehan Thévenon et Guillaume Fineyre de midi, et lecdict commun de bize d'autre partie ;
- ♦ Plus une terre située dans la justice de Clermont et au terroir de la Ganteyre, de trois quartellées, avec quatre noyers y plantés, joignant la terre d'Anthoine Aubeny de bize, le grand Chemin de midi et la terre de ... [en blanc] de nuit d'autre partie ;
- ♦ Plus la moitié d'une maison où ledit défunt Jehan Rouchaud faisait sa demeure, située dans ledit lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, joignant la basse-cour de Françoise Meyrat de midi, l'autre moitié de ladite maison advenue audit François Rouchaud de nuit, et la chambre appelée de la Durante, advenue audit Jacmet Rouchaud de bize, et la rue commune de jour d'autre partie.

Et au second lot est advenu et appartiendra [*audit François Rouchaud*] :

- ♦ La moitié de ladite maison sus-confinée, joignant à l'autre moitié advenue audit Brolly de jour, la partie du plancher proche de ... faisant les séparations de ladite maison, l'aise d'Anthoine Deroche de nuit, et la maison de Jehanne Deligier, veuve de feu Pierre Thévenon d'autre partie ;
- ♦ Plus une éminée de terre dans la justice dudit Aubière et au terroir des Chazaux, joignant le pré de Fontantige d'une part, la terre de Mr le Conseiller Blau d'autre, et la terre de Guillaume Mazen par sa femme d'autre partie ;
- ♦ Plus trois œuvres de vigne en ladite justice et au terroir de Mallemouche, joignant la vigne de Jehan Eyrauld d'une part, et lecdict commun de midi ;
- ♦ Plus une vigne située dans ladite justice et audit terroir, de deux œuvres, joignant la voye commune de nuit, et la vigne de Blaise Chossidon d'autre partie ;
- ♦ Plus une chènevière dans ladite justice et au terroir du Thuel, d'une quartellée, joignant le jardin de M^e Crespat de bize, et la chènevière de Jehan Chastanier d'autre partie ;
- ♦ Plus cinq œuvres de vigne dans ladite justice et au terroir de la Bezou, joignant la vigne de François Pérol de jour, et la vigne de Pierre Martin d'autre ;
- ♦ Plus un verger situé dans ladite justice et au terroir de Proulhat, contenant un demi-quart d'œuvre, joignant le verger de Jacques Gioux d'une part, et la voye commune de bize d'autre partie ;
- ♦ Plus une autre vigne en ladite justice et au terroir de la Bezou, d'une œuvre et demie, joignant la vigne de M^e Anthoine Gasquet d'une part, et la vigne d'Anthoine Gioux par sa femme d'autre partie.



Page 2 du partage du 10 juillet 1634 (A.D. 63).

Et audit Jacmet Rouchaud est advenu et lui appartiendront les héritages ci-après confinés :

- ♦ Une terre située dans la justice de Pérignat et au terroir de Malpas, de trois éminées, joignant la terre de M^e Delaire d'une part, la terre de noble Guy Durant, sieur de Pérignat, d'autre, et la terre de Guillaume Dégironde layné d'autre partie ;
- ♦ Plus six œuvres de vigne dans ladite justice d'Aubière et au terroir de las Plantadas, joignant la vigne advenue audit Brolly sus confinée de jour, la vigne d'Anthoine Villevaud d'autre partie ;
- ♦ Plus une chambre appelée « La Durante », joignant à la maison advenue audit Brolly de midi, la rue commune de jour, le chazal ou basse-cour de Michel Bourcheix de bize, d'autre partie.

Lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy. Les cens de la vigne de las Plantadas advenue audit Jacmet Rouchaud et Brolly, seront payés et acquittés chacun par moitié entre eux...

Témoins : Anthoine Tourgon et Guillaume Dégironde dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni les parties aussi, et M^e Pierre Dégironde, procureur fiscal audit lieu, a signé (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 50 - A.D. 63).



Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2026).

Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.